

AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2023 le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante :

RÉSOLUTION CA23 3012 0428 SUR LE PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-151

« Projet particulier visant à permettre l'usage I.2 "Industrie moyenne" (entrepôt intérieur) ainsi que des dérogations visant les aires de stationnement et de chargement pour un bâtiment situé au 3625, 36e Avenue, sur le lot numéro 1 505 645 du cadastre du Québec »

Cette résolution a été jugée conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire.

Un certificat de conformité a été délivré le **18 décembre 2023** par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard de cette résolution et celle-ci est entrée en vigueur à cette date.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 18 décembre 2023

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj